

Les subsides

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je suis passablement surpris que le député ait posé deux questions le jour même où la cartonnerie allait fermer ses portes en fait le lendemain de la fermeture. Je ne manquerai pas de consulter mes collègues le ministre du Travail et le ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale, et je considérerai cette question comme une instance.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR
CONJOINTEMENT AVEC LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le 30 avril, le ministre avait promis de faire quelque chose. Je voudrais qu'il s'engage cet après-midi à rencontrer les représentants du gouvernement provincial, dont le premier ministre avait promis d'intervenir, et de faire ce qu'il faut pour que cette cartonnerie, qui a peut-être changé de propriétaire puisque la société Great Lakes s'en va, redevienne productive.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le député le sait très bien, il ne peut pas forcer une société à rouvrir une usine qui n'est pas rentable. J'ai dit que nous nous renseignerions à ce sujet, et c'est exactement ce que nous faisons.

M. Frith: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est 15 heures.

M. Frith: Il est 14 h 59. Une question.

M. le Président: Il est 15 heures, d'après ma montre. Une question seulement?

M. Frith: Rien qu'une.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LA PRIVATISATION—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement est-il disposé à charger quiconque sera nommé à la tête de la commission d'enquête d'examiner et de débrouiller l'enchevêtrement de relations d'administrateurs d'entreprises intéressées à la vente de sociétés d'État sous l'égide de la CDIC? Les Canadiens n'ont plus confiance dans la compétence du gouvernement ni dans celle des personnes qu'il nomme pour s'occuper de leurs intérêts.

• (1500)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, en réponse à une question précédente d'un député de l'opposition, je me suis efforcé d'assurer aux députés que l'enquête impartiale aura le mandat le plus vaste possible pour prendre en ligne de compte même des propos aussi excessifs que ceux que l'on vient d'entendre dans cette dernière intervention.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE REFUS DU GOUVERNEMENT DE FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS VOULUS—LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre blâme le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le gouvernement de n'avoir pas fourni des renseignements complets et satisfaisants sur le conflit d'intérêts flagrant dans lequel le ministre est impliqué.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, lorsque la Chambre s'est ajournée pour le déjeuner, je venais de finir de parler du contraste qui existait entre la déclaration du leader parlementaire du gouvernement et celle de l'ancien ministre, lorsqu'il a offert sa démission. À ce stade-ci, je voudrais souligner ce qui est en jeu pour la Chambre, soit la question d'intégrité, laquelle peut être favorisée par des codes de conduite et des lettres de premiers ministres imprimant une orientation mais qu'en définitive il incombe aux députés et aux ministres qu'ils se doivent d'observer.

On ne saurait sous-estimer ce sentiment d'honnêteté qui est essentiel à la Chambre. Il est essentiel à notre collégialité en tant que Parlement, mais ce qui est beaucoup plus important, il est fondamental parce que le pays doit pouvoir compter sur l'honnêteté de son gouvernement et de ses hommes politiques. Sans quoi le cynisme s'empare des gens qui ne font plus confiance au Parlement, à la démocratie et à tout notre régime gouvernemental.

Cependant, il y a un coût qui est peut-être tout aussi grave, et c'est l'incapacité des dirigeants politiques et économiques de collaborer de peur qu'on ne mette en doute l'honnêteté de leurs transactions lorsqu'ils se réunissent, par exemple, pour discuter de planification économique ou pour parler des orientations futures du pays. Il est fondamental que tous les membres de notre Chambre soient perçus comme des gens intègres.

Or, selon nous, trois faits liés entre eux ont détruit cette image d'honnêteté en ce qui a trait au ministre démissionnaire. Ce n'est pas avec joie que je vous en fais part, mais simplement pour vous signaler la raison pour laquelle l'intégrité de la Chambre et son avenir étaient vraiment en jeu.

Il y a tout d'abord eu l'affaire Hyundai, un fabricant coréen d'automobiles à bon marché, qui a reçu une faveur incroyable du ministre—l'annulation d'un engagement relevant de sa compétence au sujet de l'achat de certains produits canadiens. Les montants mentionnés variaient entre 300 millions de dollars et un peu moins. De toute façon, cela constituait une faveur énorme de la part de la société. Cela s'est produit en même temps que l'entreprise du ministre obtenait des prêts d'une banque coréenne, dont un actionnaire principal était justement le fabricant d'automobiles Hyundai. Ce genre de situation fort suspecte ne peut durer. Elle ne peut être passée sous silence. Elle ne peut être effacée du revers de la main par un vice-premier ministre, car alors les Canadiens ne pourraient plus croire en l'intégrité de la Chambre.